



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 33-2013-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE 33-2013-15 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS ET INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

RÈGLEMENT 62-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 62-2016-3 – RÈGLEMENT SUR LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 8 OCTOBRE 2025

Me Olivier Pelletier
Greffier